



Maisons-Alfort, le 27 août 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande de modification de conditions d'emploi de la préparation phytopharmaceutique CHAMP FLO AMPLI

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 30 juillet 2007 d'un dossier déposé par NUFARM S.A.S. de demande de modification des conditions d'emploi portant sur une réduction de dose d'application de la préparation CHAMP FLO AMPLI.

Conformément aux articles L.253, R.253 et suivants du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des demandes de modifications des conditions d'emploi de produits phytopharmaceutiques est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction du végétal et de l'environnement avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé « Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques », l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PREPARATION

La préparation CHAMP FLO AMPLI est un fongicide composé de 360 g/L d'hydroxyde de cuivre, se présentant sous la forme d'une suspension concentrée (SC), appliquée en pulvérisation.

L'hydroxyde de cuivre est une substance active existante en cours de réévaluation européenne.

Cette préparation dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM n° 2000517), et l'usage autorisé (cultures et doses d'emploi annuelles) est le suivant :

Usages	Dose d'emploi	Dose en substance active
12703203 - Vigne*traitement des parties aériennes*mildiou	4,3 L/ha	1548 g/ha

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande porte sur une réduction de la dose de préparation utilisée pour le traitement des parties aériennes de la vigne contre le mildiou. Le détail de l'usage revendiqué est le suivant :

Usage	Dose d'emploi	Dose en substance active	Nombre maximum d'applications
12703203 - Vigne*traitement des parties aériennes*mildiou	2 L/ha	720 g/ha	12

CONSIDERANT LES DONNEES BIOLOGIQUES

L'hydroxyde de cuivre est un sel de cuivre dont la substance active agit par inhibition de la germination des spores.

3 essais d'efficacité et 6 essais de valeur pratique ont été fournis dans ce dossier biologique. Ces essais ont été réalisés avec 5 cépages différents dans les principales zones viticoles françaises sur deux saisons (2005 et 2006) conformément aux exigences de bonnes pratiques d'expérimentation.

Dans les conditions expérimentales présentées, la nouvelle dose proposée n'affecte pas l'efficacité de la préparation CHAMP FLO AMPLI sur le mildiou de la vigne. Aucune différence significative avec la préparation de référence pour cet usage n'est observée pour les doses d'application de 2 L/ha et de 4,3 L/ha, même si un léger effet dose peut être relevé.

La demande de diminution de dose présentée n'induit pas de risque supplémentaire en ce qui concerne la phytotoxicité de la préparation, une réduction de dose devant conduire à une diminution des risques de phytotoxicité par rapport à la dose actuellement autorisée. Les observations réalisées dans les essais d'efficacité et les essais de valeur pratique soumis dans le cadre de cette demande ne font, de plus, apparaître aucun problème de phytotoxicité.

La demande de diminution de dose présentée n'induit, par ailleurs, pas de risque supplémentaire en ce qui concerne l'incidence sur le rendement et/ou la qualité des végétaux ou des produits végétaux et les effets secondaires indésirables, compte-tenu de la nature de la demande. Un essai de transformation a toutefois été soumis dont les résultats montrent que la préparation CHAMP FLO AMPLI n'a pas d'effet sur les processus de vinification et distillation.

Les risques d'acquisition de résistance ne sont pas indiqués par le notifiant. Cependant, compte tenu du fait qu'aucune souche de mildiou résistante au cuivre n'a été mise en évidence à ce jour malgré des utilisations abondantes depuis la fin du 19^{ème} siècle, et compte tenu de l'action multi-sites du cuivre, il est considéré que la préparation CHAMP FLO AMPLI n'induira pas de résistance.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les données biologiques de la préparation CHAMP FLO AMPLI pour l'usage revendiqué sont satisfaisantes.

Usage	Dose	Nombre d'applications
12703203 - Vigne*traitement des parties aériennes*mildiou	2 L/ha	12

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de modification des conditions d'emploi n° 2007-3572 de la préparation CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517) dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus.

L'hydroxyde de cuivre étant une substance active en cours de réévaluation au niveau européen, la préparation CHAMP FLO AMPLI devra être réexaminée ultérieurement sur la base des critères qui seront précisés dans le rapport européen d'évaluation et dans les délais qui seront indiqués dans la directive d'inscription.

Pascale BRIAND

Mots-clés : modification des conditions d'emploi, Champ Flo Ampli, cuivre, SC, vigne